

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 août 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS16

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions de cet article, par ailleurs sans lien avec l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée, ont déjà été adoptées par l'article 75 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020.

Cet article n'a donc plus de raison d'être et il convient de le supprimer.